

Motion du conseil des maître.sses de l'école réuni le 19/10/2021
EMPU Camille Claudel

Non au statut hiérarchique de la direction d'École !

La proposition de loi Rilhac votée à l'Assemblée nationale le 29 septembre dernier, donne aux directrices et directeurs « une délégation de compétences de l'autorité académique » et « une autorité fonctionnelle ». Leur participation à l'encadrement du système éducatif provoquera une profonde césure au sein des écoles et ébranlera les équipes pédagogiques.

Sans résoudre les réelles difficultés liées à la direction et au fonctionnement de l'École, cette loi aggravera la situation actuelle : délégation de compétences et multiplication des tâches sans moyens supplémentaires, isolement lié à l'autorité fonctionnelle, pression hiérarchique ...

Ce bouleversement entre en résonance avec les annonces présidentielles sur les 50 écoles de Marseille et les conclusions du Grenelle faites par le ministre.

Nous n'avons pas besoin de chef dans les écoles mais de moyens pour fonctionner collectivement.

Nous, collègues de l'école, adjoint.es et directrice.teur, réaffirmons la place du conseil de maître.sse.s comme collectif pédagogique central de pair.es dans l'organisation de notre école.

Aujourd'hui, pour la direction et le fonctionnement de notre école, nous avons besoin :

- d'une augmentation du temps de décharge
- d'une formation initiale et continuée de notre directrice-teur
- d'un réel allègement des tâches administratives
- d'une aides administratives pérennes avec des emplois statutaires
- une réelle augmentation indiciaire

Cette loi ne répond à aucun de ces besoins et nous exigeons donc son abandon immédiat, ainsi que des expérimentations annoncées à Marseille par le Président Macron (recrutements et évaluations des enseignant.es par la/le directrice/eur, choix du projet d'école, des méthodes pédagogiques, etc.) et demandons les moyens de fonctionner.

Le conseil des maitresses et des maitres de l'école décide de communiquer cette motion à tous les collègues, les invite à en discuter dans leurs écoles et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets.

Le conseil des maîtresses et des maîtres de l'école. EMPU Camille Claudel

Soutenu par :

SNUipp-FSU31

SNUDI-FO 31

CGT Educ'action 31

SUD Education 31